

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1994**

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires: La pagination es comme suit: p. 231-244.

Coloured pages/  
Pages de couleur

Pages damaged/  
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/  
Pages détachées

Showthrough/  
Transparence

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/  
Pagination continue

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						<input checked="" type="checkbox"/>					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

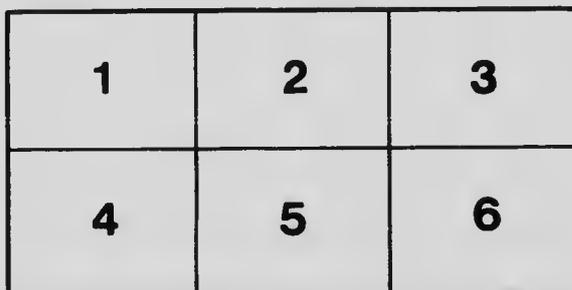
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

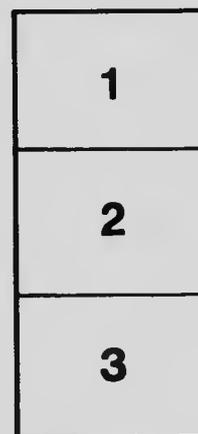
Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filimage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



**APPLIED IMAGE Inc**

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5989 - Fax

**MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA**  
**SÉRIE III** 1914 **Tome VIII**

**France et Canada; Dieppe-Québec (1639);  
Québec-Dieppe (1912)**

par

**M, l'abbé Auguste Gosselin**

BX 4264  
74  
C7  
1914  
C7C

**OTTAWA**  
**IMPRIMÉS POUR LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA**

1914

*France et Canada: Dieppe-Québec (1639);  
Québec-Dieppe (1912).*

PAR M. L'ABBÉ AUGUSTE GOSSELIN.

(Lu le 28 mai 1914).

I

Que ne devons-nous pas, nous Canadiens, à la France, notre ancienne mère patrie? Pour ne parler que des choses religieuses, n'est-ce pas de la France que nous tenons cet esprit évangéliste qui anime nos missionnaires, nos religieuses, et inspire aux uns et aux autres la volonté et le courage de s'expatrier et de quitter tout ce qu'ils ont de plus cher au monde pour aller étendre au loin le règne de Dieu, dans les pays étrangers, et jusque chez les nations infidèles de la terre inhospitalière de l'Afrique, où nous comptons déjà tant d'apôtres Canadiens?<sup>1</sup>

Mais qui aurait cru que nous aurions jamais occasion de rendre à la France, en fait d'apostolat, quelque chose de ce qu'elle fit autrefois pour nous? *Dieppe-Québec (1639)*, *Québec-Dieppe (1912)*: ce titre que nous mettons en tête de ce mémoire en indique tout de suite le sujet: un épisode de réciprocité de services entre Dieppe et Québec, entre le Canada et la France: épisode qui ne nous a pas paru indigne d'occuper quelques instants l'attention de nos bienveillants confrères de la Société Royale.

Tout le monde sait que l'Hôtel-Dieu de Québec, le plus ancien de nos hôpitaux, qui rendit autrefois tant de services à la colonie, et qui est encore une de nos principales institutions hospitalières, une de celles qui ont toujours su se tenir au courant de tous les progrès en médecine et en chirurgie, doit son origine à celui de Dieppe. Il fut fondé en 1637 par la duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu: le contrat de fondation "fut passé le 15 août, en l'hôtel de la duchesse, à Saint-Germain-des-Prés-lez-Paris<sup>2</sup>." Richelieu

<sup>1</sup> "En Afrique, il y a, exactement, 34 Pères Blancs canadiens, et 47 Sœurs Blanches canadiennes, dont onze qui sont encore novices. En tout, 81 des nôtres! . . . En septembre prochain, quatre jeunes gens partiront pour notre noviciat, qui est à Maison-Carrée, près d'Alger, et vers le même temps une douzaine de postulantes s'embarqueront aussi pour se rendre au noviciat . . ." (Lettre du R. P. Forbes à l'auteur, Québec, 37. Rue des Remparts, 25 mai 1914.)

<sup>2</sup> Archives de l'Hôtel-Dieu de Québec.

avait fondé dix ans auparavant la compagnie des Cent-Associés<sup>1</sup>, destinée à coloniser la Nouvelle-France: la duchesse d'Aiguillon, entraînée par la générosité de sa nature bienveillante, non moins que par les récits des missionnaires jésuites, qui, dans leurs *Relations*<sup>2</sup>, faisaient voir la nécessité d'un hôpital à Québec pour le soulagement des misères corporelles tout à la fois des colons français et des sauvages, résolut de fonder cet hôpital; et dès l'année suivante (1638), ayant obtenu de la compagnie des Cent-Associés, outre un terrain pour l'hôpital dans l'enclos de Québec, un fief de soixante arpents dans la banlieue, elle envoya des ouvriers pour commencer les défrichements et préparer un logement, afin que ses hospitalières eussent un pied-à-terre en arrivant au Canada:

"Dieu m'ayant donné, écrivait-elle au P. Le Jeune, le désir d'aider au salut des pauvres sauvages, après avoir lu la relation que vous en avez faite, il m'a semblé que ce que vous croyez qui puisse le plus servir à leur conversion, c'est l'établissement des religieuses hospitalières en la Nouvelle-France: de sorte que j'ai résolu d'y envoyer cette année six ouvriers pour défricher les terres et faire quelque logement pour ces bonnes filles. . . ."

Pour l'exécution de son pieux dessein, elle jeta les yeux sur les religieuses Augustines de l'Hôtel-Dieu de Dieppe; et ces religieuses, avec un courage vraiment héroïque, et l'agrément de leur évêque, Mgr de Rouen, se décidèrent à entreprendre cette tâche: ce qu'elles firent au printemps de 1639.

Bien héroïque, en effet, cette résolution; plus héroïque encore, peut-être, la persévérance incomparable avec laquelle elle fut menée à bonne fin, malgré des obstacles en apparence insurmontables. Si l'on admire la vaillance et l'intrépidité de nos anciens missionnaires, qui vinrent ici, au prix de tant de sacrifices, de misères et de dangers de toutes sortes, établir le règne de Dieu, quelle idée extraordinaire ne doit-on pas avoir de ces femmes au cœur noble et généreux, qui ne reculèrent pas devant un voyage, devant une entreprise, devant des travaux qui, dans les conditions où tout cela devait se faire à cette époque, nous semblent vraiment au-dessus des forces humaines?

Et ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'il y eut parmi ces religieuses de Dieppe une sainte émulation à qui irait se dévouer pour la mission du Canada. Il fallait pourtant se borner; et le choix des

<sup>1</sup> *Edits et Ordonnances*, t. 1, p. 5.

<sup>2</sup> "Hélas! écrivait le P. Le Jeune en 1635, est-ce qu'on ne trouvera point quelque brave dame qui donne un passeport à ces amazones du grand Dieu, leur doiant une maison, pour louer et servir sa divine Majesté en ce nouveau monde?" (*Relations des Jésuites*, 1635, p. 2).

directrices tomba sur trois d'entre elles<sup>1</sup>, dont la plus âgée, Marie Guenet, n'avait pas trente ans. C'était la fille d'un riche banquier de Rouen, membre de la compagnie des Cent-Associés. Elle fut la première supérieure de la petite communauté augustine de Québec.

On ne peut lire sans émotion la lettre que lui écrivait la duchesse d'Aiguillon quelques jours avant son départ pour le Canada, et tout particulièrement les lignes suivantes, ajoutées en marge de cette lettre:

"Ma bonne Mère, obligez-moi de prendre soin de demander aux sauvages que vous assisterez à la mort, le salut de monseigneur le cardinal, celui de quelques personnes à qui j'ai de particulières obligations, et le mien, et que toutes vos religieuses me fassent la même charité."<sup>2</sup>

Le voyage de ces saintes religieuses, qui dura trois mois,<sup>3</sup> en comptant les quinze jours qu'il fallut passer au large dans la rade de Dieppe, à cause des tempêtes, les incidents et les péripéties de ce voyage, l'arrivée à Québec, les commencements si pénibles de l'Hôtel-Dieu, puis son établissement solide et durable, ses épreuves, ses travaux et ses œuvres: tout cela a été raconté admirablement par la première annaliste de cette institution, la Sœur Juchereau,<sup>4</sup> tout cela fut repris ensuite et continué jusqu'à nos jours par notre éminent confrère de la Société Royale, l'abbé Casgrain. Son *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* est certainement l'un des meilleurs, et peut-être le meilleur de ses nombreux ouvrages.

Les seize premières religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec venaient de France, la plupart de Dieppe, quelques-unes cependant de la Bretagne (Vannes, Quimper, Tréguier).

La première religieuse canadienne de l'institution, Françoise Giffard, fit profession en 1650; et à partir de cette date la France n'eut plus à envoyer de sujets à l'Hôtel-Dieu de Québec.

Françoise Giffard, fille de Robert Giffard, le premier seigneur de Beauport, prit en religion le nom de Saint-Ignace, qu'avait si noblement porté la première supérieure, Marie Guenet, qu'on peut bien appeler la véritable fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Québec, au point de vue spirituel, et qui fit tant de bien au Canada pendant les quelques années qu'elle y vécut: elle mourut, hélas! moins de sept ans après son arrivée à Québec: elle n'était âgée que de trente-six ans!

<sup>1</sup> Marie Guenet, dite Saint-Ignace; Anne Lecointre, dite Saint-Bernard; Marie Forestier, dite Saint-Bonaventure de Jésus.

<sup>2</sup> *Relations des Jésuites*, 1639, p. 10.

<sup>3</sup> Le départ de Dieppe eut lieu le 4 mai, et elles n'arrivèrent à Québec que le premier août.

<sup>4</sup> *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*. A Montauban, chez Jérôme Legier . . . 1751.

Le Père Le Jeune, toujours très sobre de compliments, écrivait cependant à son sujet à la supérieure de Dieppe: "Cette bonne Mère est docile, franche et candide. Tant que vos Sœurs garderont cet esprit, elles ne manqueront point de secours."

Puis il ajoutait: "Les Français et les Sauvages aiment vos Sœurs. Les Sauvages les appellent les bonnes, les charitables, les libérales. Je prie Dieu qu'il continue sa bénédiction sur cette maison."

Il ajoutait encore: "Tout est si changeant en cette vie, qu'on se doit défier de tout, et plus de nous-mêmes que de toute autre chose."<sup>1</sup>

Quelle sublime parole! Quel admirable parfum de vertu! Faut-il s'étonner que sous la conduite de prêtres aussi foncièrement religieux que nos anciens missionnaires jésuites, les communautés naissantes de Québec aient produit tant de fruits merveilleux de charité, de bienfaisance, d'édification de toutes sortes?

Ce que dit le Père Le Jeune de l'affection des Français et des Sauvages pour les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec nous rappelle un petit passage de Mgr Dupauloup:

"La religion, dit-il, entre autres choses admirables qu'elle a créées sur la terre, a créé la Sœur. Quelque habit, quelque nom qu'elle porte, qu'elle fasse l'école du village ou qu'elle visite l'indigent des villes, ou qu'elle soigne le malade dans les hôpitaux, ou s'immole, hostie vivante, victime d'expiation dans l'holocauste de la prière et de la pénitence, c'est la Sœur, c'est toujours la Sœur; et ce nom si doux, symbole de pureté et d'innocence, de sacrifice et de vertu, d'amour et de désintéressement, sera toujours, quoi qu'on fasse, cher et sacré au cœur des peuples."<sup>2</sup>

La première supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec n'était pas un écrivain, comme celle qui prit après elle le nom de Saint-Ignace, ou comme plus tard la Sœur Juchereau et la Sœur Duplessis. Elle avait trop à faire pour tenir journal ou entretenir une correspondance suivie. Nous ne connaissons d'elle qu'une lettre; et cette lettre est restée complètement inédite jusqu'à ces derniers temps, qu'elle a été publiée par un érudit de Rouen, M. Cahingt. Elle nous donne une haute idée de la vertu de cette religieuse, que cet érudit ne craint pas d'appeler "une admirable femme," et qui, comme Marie de l'Incarnation, s'attacha à notre pays, pourtant si pauvre à cette époque, au point de l'appeler, dans cette lettre, "le vrai paradis des religieuses."

Outre cette lettre, nous savons par son propre témoignage que la Mère Saint-Ignace écrivit sur son hôpital une Relation, qu'elle

<sup>1</sup> Cité par M. H. Cahingt dans son intéressante brochure *Documents sur le Canada (1639-1660)*, p. 20.

<sup>2</sup> Cité par Emile Faguet dans son beau livre sur Mgr Dupauloup.

adressé à l'archevêque de Rouen. Qu'est devenue cette Relation? Existe-t-elle encore? Nous n'en savons rien. Ce qui est certain, c'est que l'archevêque, mécontent de ce que les Jésuites n'avaient pas encore reconnu sa juridiction au Canada<sup>1</sup>, et ne faisaient aucune mention de lui dans leurs *Relations*, en exprima quelque parti son mécontentement. La supérieure de l'Hôtel-Dieu de Dieppe en écrivit à celle de Québec; et celle-ci de répondre:

"Je n'avais garde d'écrire une relation à Mgr l'archevêque. Vous savez que je n'ai point d'habitude pour cela; et de plus les occupations que nous avons pour la quantité de malades qu'il nous faut assister, l'infirmité assez grande où nous succombâmes toutes l'une après l'autre, à force de travail, les provisions qu'il fallait recevoir et visiter, la maison que nous faisons accommoder à notre usage,<sup>2</sup> tout cela ne nous donnait pas seulement le temps de penser si nous étions en Canada, et ce que nous y faisons. Cette année (1640), j'ai envoyé à Sa Grandeur un recueil de choses les plus particulières qui se soient passées en notre hôpital. Je ne pense pas néanmoins que cela le contente; car, à ce que je puis entendre, il désirerait la *Relation* de ce pays; mais elle n'est pas en ma disposition."

Voilà qui peint bien le caractère de cette femme: sa sagesse et son bon sens étaient à la hauteur de sa vertu. Elle entendait bien ne s'occuper que des affaires de son couvent et de son hôpital, et ne se croyait nullement chargée de conduire le pays, ou de raconter ce qui se passait en dehors du monastère.

Nous avons dit qu'à partir de 1650 il ne vint plus à l'Hôtel-Dieu de Québec aucune religieuse de France. Mais cette belle institution reste toujours en relation assidue de correspondance, de prières et d'amitié avec celle de Dieppe. La mère ne perd jamais de vue sa fille bien-aimée, elle s'intéresse à son sort, à ses œuvres, à ses progrès; la fille, également, demeure très attachée à sa mère, et ne perd pas de vue son berceau. Chaque année, il y a une circulaire qui part de la maison-mère, et va rendre compte à toutes les maisons de l'ordre des principaux événements, heureux ou malheureux, qui se sont passés dans la grande famille augustine. S'ils sont heureux, chacun s'en réjouit et en rend grâces au Seigneur: s'ils sont malheureux, on sympathise avec les affligés, on prie pour eux, on se montre même disposé à leur venir en aide dans la mesure du possible.

<sup>1</sup> Sur la juridiction de l'archevêque de Rouen au Canada, voir notre volume *La Mission du Canada avant Mgr. de Laval*, p. 101, 102, 144, ainsi que nos articles publiés en 1895 dans la *Revue Catholique de Normandie*.

<sup>2</sup> La maison des Cent-Associés, qui fut mise tout d'abord à la disposition des Hospitalières, grâce, sans doute, à l'influence de M. Guenet, père de la Mère Saint-Ignace.

## II

Hélas! qui ne connaît la situation triste et lamentable faite aux communautés religieuses de France, en ces derniers temps, par le gouvernement de notre ancienne mère patrie? Les Hospitalières de Dieppe ont été frappées comme partout ailleurs, avec certains ménagements, cependant. L'administration de leur hôpital leur a été enlevée, l'hôpital est laïcisé, et administré par des directeurs laïques, dont le maire de la ville est le président. Les religieuses Hospitalières, toutefois, sont encore là, mais à titre d'employées, de salariées. Elles occupent leur monastère et conservent leur noviciat, mais se recrutent bien difficilement: tant les circonstances sont misérables, et l'avenir incertain! Leur hôpital, autrefois si prospère, périclité. La supérieure, écrivant à celle de Québec le 20 décembre 1910:

"Hélas! disait-elle, nos œuvres françaises sont bien loin du développement des vôtres! La guerre religieuse les entrave, et s'oppose de toutes manières, surtout par l'éducation, au recrutement de sujets qui nous est nécessaire pour continuer nos saintes fonctions. C'est à ce sujet que je viens solliciter votre charité.

"Actuellement, ajoutait-elle, nous ne sommes pas assez nombreuses pour tenir tous les services de la maison. Plusieurs, déjà, sont laïcisés, d'autres le seront, si nous n'y pouvons pourvoir. Cependant telle n'est pas l'intention de la commission administrative, qui me supplie de leur procurer des religieuses, afin de ne pas continuer la laïcisation.

"J'ai frappé en vain à bien des portes. Nos chères maisons-sœurs, de Bretagne ou de Normandie, ne peuvent nous aider, subissant la même crise que nous. Depuis un mois environ j'ai commencé ces démarches: c'est à vous, aujourd'hui, malgré l'éloignement et la différence respective de nos maisons, que je viens m'adresser. Parmi vos nombreuses postulantes et novices, peut-être s'en trouverait-il qui, sur votre demande, consentiraient à s'expatrier pour sauver l'honneur et l'existence du cher Berceau de l'Ordre; ou, parmi vos religieuses, quelques unes accepteraient-elles d'échanger leur vie, plus heureuse par les conditions libres dont vous jouissez, contre notre vie, certainement pénible, où l'abnégation et le sacrifice sont de chaque instant pour la Sœur hospitalière?

"J'espère que, si vous le pouvez, vous réaliserez ma demande, que je vous fais avec d'humbles et pressantes instances, confiant son succès à notre bon Sauveur, afin que sa charité vous inspire, que la générosité de son sublime sacrifice anime quelques âmes vaillantes

à lui rendre amour pour amour par le don total d'elles-mêmes et l'abandon de tout ce qu'elles ont de plus cher ici-bas."<sup>1</sup>

Les Hospitalières de Québec étaient bien dignes de la confiance avec laquelle on recourait à leur bonne volonté, en leur présentant les choses avec tant de franchise, sans aucun fard, sans aucun allèchement trompeur; et nous ne pouvons douter que leur premier mouvement fut d'acquiescer sans délai à la demande de leurs Sœurs d'outre-mer et de s'offrir pour aller "sauver l'honneur et l'existence du Berceau de leur Ordre."

Mais il fallait, dans une affaire d'une telle importance, consulter leur évêque; et le prélat, dans sa grande sagesse, avait besoin d'examiner si la communauté pouvait raisonnablement faire le sacrifice qu'on lui demandait. Elle venait précisément d'envoyer quelques-unes de ses religieuses au secours d'un autre hôpital, tenu, lui aussi, par des Sœurs Augustines, à Waterloo, près de Liverpool, en Angleterre. N'allait-on pas, par l'envoi d'un autre renfort à l'Hôtel-Dieu de Dieppe, affaiblir d'une manière excessive celui de Québec? Ne nous étonnons donc pas de la réponse que la supérieure de Québec se vit obligée de faire, quelques semaines plus tard, à sa vénérée Sœur de Dieppe:

"Au lieu de vous annoncer aujourd'hui, écrit-elle, la joyeuse nouvelle d'un renfort pour le soutien de vos œuvres, j'ai la douleur de vous déclarer que Sa Grandeur Mgr notre archevêque, consulté dans une affaire de si grande importance, s'oppose absolument à ce que nous détachions de nouveaux sujets de notre maison, après avoir prêté les trois qui sont actuellement à Waterloo.

"Monseigneur suit de près notre hôpital. Il voit le travail épuisant que nous imposent les exigences actuelles de la chirurgie, de la médecine même, dans les cas de fièvres, si nombreux cette année. Il sait que souvent huit religieuses, la nuit, veillent à la fois,—et quelles veilles!—un vrai surménage! Il sait que chez plusieurs la santé décline sensiblement, et que, sans être précisément hors de combat, bien des jeunes sont obligées à des ménagements qui nécessitent un plus grand nombre de religieuses dans leurs offices, à ce point que des préparantes au brevet doivent actuellement interrompre leurs études pour aller secourir leurs Sœurs surchargées de travail. Sans cesse obligée de fortifier les anciens offices et d'en créer de nouveaux, la supérieure, malgré le grand nombre de ses religieuses, est littéralement pauvre de sujets pour suffire à la tâche quotidienne.

"Il a fallu, veuillez le croire, toutes ces raisons très graves pour empêcher Mgr Bégin de nous laisser voler au secours de notre cher

<sup>1</sup> Cette pièce et toutes celles qui suivent nous ont été obligeamment communiquées par l'archiviste de l'Hôtel-Dieu de Québec.

berceau religieux d'une communauté à qui nous devons tout ce qu'est la nôtre, et dont la navrante situation nous a brisé le cœur. Sa Grandeur qui, l'été dernier, nous avait permis d'aller secourir nos Sœurs de Waterloo, nous a retiré plus tard cette autorisation, la prudence faisant taire en cela sa bonté naturelle. . . ."

Et la bonne supérieure signait sa lettre: "Votre Sœur affligée mais pleine de confiance."

Ces derniers mots en disaient plus que des volumes pour rassurer les Hospitalières de Dieppe, et leur donner l'espoir que rien n'était désespéré.

On avait allégué, pour donner à Dieppe une réponse dilatoire, la crainte de trop affaiblir l'Hôtel-Dieu de Québec en faisant partir quelques religieuses pour la France. Cette crainte était certainement réelle et bien fondée. Mais sait-on quelle était aussi la grande préoccupation de Mgr l'archevêque et des Hospitalières de Québec dans toute cette affaire? On voulait s'assurer, avant d'envoyer en France des religieuses, si la chose ne se ferait pas un peu au détriment de l'esprit religieux et traditionnel qui règne à Québec d'une manière si admirable. Non pas que l'on eût le moindre doute sur l'esprit religieux de la communauté elle-même de Dieppe: mais le fait de la laïcisation de l'hôpital et des rapports quotidiens des Hospitalières avec une administration laïque ne pouvait-il pas inspirer quelque crainte au sujet de nos religieuses, qui se verraient tout à coup dans une situation à laquelle elles étaient peu préparées? C'était là, surtout, l'objet de la préoccupation des Hospitalières de Québec: on le voit bien par les paroles que leur adressait la supérieure dans une assemblée du Chapitre de la maison:

"Sachant, dit-elle, le désir manifesté par plusieurs d'entre nous d'aller payer au berceau de notre Institut une faible partie de la dette de reconnaissance contractée ici par le dévouement de nos saintes fondatrices, j'ai prié Sa Grandeur Mgr l'archevêque de vouloir bien s'informer auprès du supérieur ecclésiastique de nos Mères de Dieppe, pour savoir, 1o. si les règlements de leurs administrateurs leur permettent d'observer fidèlement notre règle et nos constitutions; 2o. si nos Sœurs employées à l'hôpital y pourront accomplir journellement tous leurs exercices spirituels; 3o. si dans le milieu où elles doivent exercer les fonctions d'hospitalité elles ne seront pas exposées à perdre leur esprit religieux."

Mgr l'archevêque de Québec ayant écrit à ce sujet à M. Véniard, le digne supérieur des Hospitalières de Dieppe, en reçut la réponse suivante:

"En réponse à la lettre de Votre Grandeur en date du 28 février dernier, j'ai l'honneur de communiquer ci-inclus le règlement des

Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Dieppe, avec les observations de la révérende Mère supérieure.

"Je crois que ce règlement est capable de lever les dernières hésitations des Sœurs de Québec, d'autant mieux que l'administration civile apporte en général dans ses rapports avec les Sœurs une grande bienveillance, et même une certaine déférence envers la supérieure . . .

"Veuillez donc, monseigneur, examiner la possibilité de nous envoyer trois ou quatre religieuses, ou à leur défaut trois ou quatre postulantes, qui consentiraient à passer leur vie religieuse aux Hospices de Dieppe.

"Nous vous serions reconnaissants de nous faire connaître quelle serait, dans vos intentions, la durée de leur séjour en France, car je n'ose vous demander un exode à perpétuité.

"Permettez-moi, en terminant, de faire appel à votre haute sagesse pour le choix des sujets, car elles auraient, ces chères filles, à consentir des sacrifices pour s'accommoder à une vie moins facile que chez vous!"

Qui n'admirerait, dans ces négociations, la sagesse, la franchise et la sincérité qui président à tout ?

Une fois la réponse de M. Véniard arrivée à Québec, la décision de l'archevêque et celle des Hospitalières ne se firent guère attendre. L'assemblée capitulaire dont nous avons parlé eut lieu le 14 mars; il y fut résolu qu'on enverrait quatre sujets à Dieppe. La supérieure fit alors venir toutes les professes de chœur et leur dit: "Que toutes celles qui, spontanément, voudraient aller porter secours à nos Mères de Dieppe, me donnent leur nom par écrit, afin que le Chapitre puisse choisir quatre d'entre elles pour cette bonne œuvre de sacrifice et d'abnégation."

Vingt religieuses sur cent-dix se déclarèrent disposées à passer en France. Voici les noms des quatre privilégiées qui furent choisies par le Chapitre: Claudia Mayrand, en religion Saint-Jean de Dieu; Joséphine Turgeon, dite Sainte-Gertrude; Augustine Jobidon, dite Saint-Marc; Alice Doyle, en religion Saint-Henri.<sup>1</sup>

Le 30 avril 1912, jour anniversaire de la naissance de Mgr de Laval, son seizième successeur sur le siège épiscopal de Québec, Mgr Bégin, donna à ces quatre religieuses la belle lettre d'obédience que nous allons citer, et qui nous semble comme un écho de celle que l'archevêque de Rouen, Mgr de Harlay, adressait autrefois, de son château de Gaillon,<sup>2</sup> aux trois fondatrices de l'Hôtel-Dieu de Québec:

<sup>1</sup> Voici, dans le même ordre, leur lieu respectif de naissance: Deschambault, Saint-Isidore, Château-Richer, Saint-Jacques de Leeds.

<sup>2</sup> *La Mission du Canada avant Mgr. de Laval*, p. 74.

"J'ai pris connaissance, écrit-il à la supérieure Saint-Dominique,<sup>1</sup> de la demande que vous ont faite nos bonnes Mères Augustines de l'Hôtel-Dieu de Dieppe. Les circonstances pénibles dans lesquelles elles se trouvent à cause du manque de sujets pour soutenir leur œuvre séculaire, les font recourir à leurs chères Sœurs de Québec pour en obtenir, au moins temporairement, quelques religieuses. Vous n'avez pas oublié ce que votre maison-mère de Dieppe a fait pour votre Hôtel-Dieu, qu'elle fondait à Québec en 1639, et vous voulez lui donner un témoignage de votre affection et de votre reconnaissance.

"Parmi les nombreuses religieuses qui aspirent à l'honneur de voler au secours de Dieppe, votre Chapitre en a choisi quatre qui, je n'en doute aucunement, s'acquitteront consciencieusement et avec succès de la tâche qui leur sera assignée.... Elles ont déjà donné des preuves de leur dévouement et de leur savoir-faire. Je leur donne volontiers l'obédience requise, pour deux ans, avec liberté à elles de revenir plus tôt, soit de leur volonté, soit par une décision de la communauté de Dieppe en cas de maladie ou pour autre cause.

"Il m'est agréable de voir la Nouvelle-France aller au secours de l'ancienne, que nous aimons toujours, malgré les misères et les rudes épreuves de l'heure présente.

"De tout cœur je bénis les chères missionnaires. Je leur souhaite du bonheur et du succès dans leurs labeurs. Je désire qu'elle soient un sujet de grande édification dans la famille religieuse de Dieppe."

A son tour, la supérieure de l'Hôtel-Dieu donna à ses quatre religieuses une lettre d'obédience le 25 mai, jour même de leur embarquement:

"Nous faisons savoir à qui il appartiendra, dit-elle, que les susdites Sœurs sont envoyées par nous en France pour aider dans leurs œuvres d'hospitalité nos révérendes Mères de l'Hôtel-Dieu de Notre-Dame-Auxiliatrice, à Dieppe, et conséquemment nous leur donnons la présente lettre d'obédience."

Le voyage de Québec à Liverpool se fit fort heureusement. Nous le savons par un journal très intéressant tenu à bord du vaisseau le *Laurentic* par la bonne Sœur Saint-Jean de Dieu. Nos voyageuses arrivèrent le 2 juin à Liverpool, d'où elles allèrent rendre une courte visite à leurs Sœurs de Waterloo. Puis elles se hâtèrent de se mettre en route pour Dieppe, où elles arrivèrent le 8 juin et reçurent à l'Hôtel-Dieu un accueil d'une indescriptible joie.

Un journal de l'endroit rendait compte de leur arrivée en termes très élogieux et sympathiques:

<sup>1</sup> Née Beaudry, de la Pointe-aux-Trembles de Québec.

“D'accord avec son évêque, écrivait-il, la Communauté des Sœurs de Saint-Augustin de Québec ayant reçu l'appel des Sœurs de Dieppe a voulu y répondre. Le Canada, lui sembla-t-il, ne pouvait faire autrement que de rendre à notre ville ce qu'elle lui avait prêté quand il naissait à peine à la civilisation, voilà près de trois siècles.

“Elle détacha de ses services médicaux, à notre profit, quatre Sœurs canadiennes de l'Hôpital de Québec, instruites, pourvues de leurs brevets et diplômes. Celles-ci viennent d'arriver au cloître de l'Hôpital de Dieppe en parfaite santé, après une heureuse traversée. Aujourd'hui elles sont prêtes à prendre avec dévouement leur pénible service.”

Les Sœurs de Dieppe ne tardèrent pas à apprécier le trésor qu'elles avaient reçu dans la personne de nos religieuses canadiennes, qui par leur savoir, leur habileté et leur expérience font l'admiration de tous ceux qui les voient à l'œuvre. Les administrateurs laïques de l'Hôpital en étaient ravis. Le maire de Dieppe, leur président, écrivant un jour à la supérieure de Québec :

“Au nom de la commission administrative, disait-il, permettez-moi de vous transmettre l'expression de sa reconnaissance et de ses remerciements les plus sincères pour l'obligeance que vous avez eue de répondre favorablement à l'appel qui vous a été adressé par Madame la supérieure des religieuses Hospitalières de l'Hôpital de Dieppe, en lui envoyant des religieuses de votre communauté, qui rendent, et continueront de rendre longtemps encore, nous l'espérons, les plus signalés services à notre établissement hospitalier.”

Quant à nos religieuses canadiennes elles-mêmes, elles étaient contentes de leur sort et se montraient heureuses de pouvoir faire quelque chose pour leurs compagnes de France :

“J'ai reçu une charmante lettre de vos Sœurs québécoises de Dieppe, écrivait Mgr Bégin le 8 septembre 1912 à la supérieure de l'Hôtel-Dieu. Elles jouissent d'une bonne santé, sont traitées avec beaucoup de bienveillance et d'égards, se dévouent gaiement au soin des malades et sont heureuses.”

Une d'elles, Saint-Marc, cependant, tomba malade, et fut obligée de revenir avant le temps au Canada.

Dans le voyage qu'il fit en Europe quelques mois plus tard, le digne archevêque de Québec ne manqua pas de rendre visite à ses diocésaines à Dieppe, et put constater par lui-même les grands services qu'elles rendaient, et l'estime qu'on leur portait. La supérieure de Dieppe écrivait à l'occasion de cette visite :

“Le 18 mars (1913), nous avons le privilège d'assister à la sainte messe célébrée par Sa Grandeur Mgr Bégin, et d'y communier de sa main. Sa Grandeur, arrivée de Paris la veille, venait, avant de re-

tourner à Québec, donner à ses chères filles exilées un nouveau témoignage de son affection paternelle, en leur consacrant quelques heures. Il voulut bien accepter notre modeste hospitalité, et s'en trouver satisfait. Nous avons pu, dans son entretien familial, juger de sa bonté condescendante, non moins que de sa sympathie pour Dieppe."

De son côté, M. Vénard écrivant quelques mois plus tard à Mgr Bégin lui-même:

"Nous avons conservé, disait-il, un souvenir particulièrement reconnaissant de votre si paternelle visite à Dieppe...." Puis il ajoutait: "Notre situation est toujours la même en notre maison Hospitalière. Le recrutement est toujours très difficile, et nous serions heureux que vous nous laissiez encore nos trois Religieuses Canadiennes pour tel délai qu'il vous plairait de fixer. Elles ont été jusqu'ici de précieuses et dévouées auxiliaires, et elles nous rendraient encore bien service.... Nous confions à votre bienveillance notre situation précaire, et je vous prie, monseigneur, d'agréer l'assurance de notre gratitude..."

Mgr Bégin ne put refuser d'accéder à un appel à la fois si touchant et si honorable pour le Canada:

"Faites votre possible, écrivit-il à la supérieure de notre Hôtel-Dieu, pour laisser vos trois Sœurs à Dieppe, et vous ferez un acte de charité très méritoire et presque nécessaire dans les circonstances pénibles où se trouvent les Hospitalières de Dieppe."

L'obédience de nos religieuses fut donc renouvelée pour deux ans, leur permettant, par conséquent, de prolonger leur séjour en France jusqu'au printemps de 1916. La Sœur Sainte-Jean de Dieu écrivant le 29 janvier dernier à sa supérieure à Québec:

"La bonne nouvelle, disait-elle, nous est arrivée le 24 janvier. La joie de la communauté était grande, en apprenant que notre obédience était renouvelée pour deux ans. Les angoisses de notre Mère avaient été extrêmes, en songeant à la pénible situation où elle se serait trouvée par notre départ: trois emplois, et pas des moins importants, à pourvoir de religieuses, et personne pour les remplir.

"Aussi, malgré l'immense bonheur que nous aurions goûté en vous revoyant, nous faisons généreusement le sacrifice de prolonger notre exil, espérant que Dieu se laissera toucher et nous accordera quelques bons sujets. Nos Mères en auraient tant besoin pour pouvoir continuer leur œuvre séculaire de charité."

Puis elle ajoutait:

"L'administration est de plus en plus bienveillante; et hier, à une séance de la commission administrative, il a été résolu que Madame la supérieure serait investie du titre de surveillante générale

des services hospitaliers et annexes, avec droit de contrôle sur le personnel quel qu'il soit. Il en était ainsi autrefois, mais depuis la persécution contre les communautés religieuses, tout pouvoir lui était retiré. Maintenant que ces messieurs ont vu par eux-mêmes les inconvénients de leur nouveau mode d'administration, ils reviennent d'eux-mêmes prier notre révérende Mère de vouloir bien leur aider à porter la responsabilité et faire régner l'ordre partout. C'est un grand point de gagné.

"Espérons qu'un jour il nous sera aussi donné de pouvoir rendre au crucifix la place d'honneur dans les salles de nos pauvres malades, et plus entière liberté pour leur parler du Bon Dieu. Espoir et confiance! Il luira, il faut l'espérer, de meilleurs jours sur cette pauvre France, qui n'est si malheureuse que parce qu'elle a abandonné son Dieu...."

Une nouvelle lettre du maire de Dieppe à la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec, reçue quelques jours plus tard, témoignait également des bons sentiments des administrateurs laïques à l'égard des religieuses:

"Madame la supérieure des religieuses Hospitalières de l'Hôpital de Dieppe, écrivait le maire, a bien voulu faire connaître à la commission administrative la bienveillante décision que vous avez prise à son égard en maintenant ici pour deux nouvelles années les religieuses de votre communauté qui depuis 1912 rendent de précieux services à l'Hôpital de Dieppe, où elles ont acquis par leur bienveillance et leur savoir-faire l'estime, la sympathie et la considération de tous.

"En vous priant, madame la supérieure, de vouloir bien agréer mes remerciements personnels, je suis heureux de vous transmettre également ceux de la commission administrative, qui a été vivement touchée de l'heureuse décision que vous avez prise à l'égard des Sœurs Saint-Jean de Dieu, Sainte-Gertrude et Saint-Henri...."

Quel est le Canadien qui ne se sentirait fier, en voyant nos religieuses si bien appréciées à l'étranger,—je me trompe, on ne peut pas dire que la France est un pays étranger pour nous,—si aimées, si respectées dans notre ancienne mère patrie, faire tant d'honneur à leur pays, non seulement par leurs vertus, mais aussi par leur habileté et leur savoir-faire, par leur esprit de progrès dans l'exercice de leurs fonctions comme hospitalières?

On a pu remarquer dans toutes les pièces que nous avons citées, au cours de ce mémoire, que l'idée qui domine partout, c'est que nos religieuses du Canada s'en vont à Dieppe payer une dette de reconnaissance au Berceau de leur Institut, et rendre à la France quelque chose, au moins, de ce qu'elle fit autrefois pour nous avec tant de géné-

rosité et de bonne volonté. N'y a-t-il pas dans cette touchante réciprocité de services entre la nouvelle et l'ancienne France, entre Québec et Dieppe, une des plus belles pages de l'histoire religieuse de notre pays ?

